



Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 X (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

L'HONNEUR

Les légionnaires — Les anciens élèves de Lyon — Les électeurs du deuxième

Non, l'honneur n'est pas mort en France.

Non, la Légion d'honneur n'est pas un vain hochet.

Non, les légionnaires ne toléreront pas que ce signe de l'honneur, gagné par leur dévouement au pays, par leur travail, par leurs vertus, par leur vie sans tache, par leurs sacrifices, par leurs blessures, par leur héroïsme, soit souillé par des traîtres, des lâches, des délateurs et des calomnieux.

Non, le pays ne le souffrira pas.

Non, le pays ne permettra pas qu'en croissant dans la rue le général Favier et Vadecard, on puisse les confondre et dire : « Voilà deux légionnaires ! »

Le mouvement contre le déshonneur va chaque jour grandissant. Il est irrésistible.

Le gouvernement, malgré ses menaces, ses promesses, ses perfidies et ses hypocrisies, sera impuissant à l'arrêter.

Qui ne se sent pris d'une indomptable émotion, à la lecture des signatures qui illustrent la magnifique protestation des légionnaires contre la tache imprimée à leur Ordre par l'inscription de vils déaonciateurs sur le tableau de l'honneur ! Ces signatures constituent le glorieux résumé de notre histoire moderne : chacune d'elles rappelle soit une lutte héroïque, soit une victoire, soit un épisode diplomatique, soit une sentence intègre, soit une grande découverte, soit un progrès humanitaire, soit un essor nouveau à notre commerce et à notre industrie.

M. Combes trouve les pionniers de l'honneur trop hauts pour lui et veut les rabaisser au rang de Vadecard en leur infligeant une promiscuité dégradante ; il se redresse de toute leur taille et, dédaignant de converser avec ce pygmée, ils vont droit au grand chancelier de la Légion d'honneur. Malheureusement, ils ne disent rien. Qu'ils servent la Macédoine et le gouvernement, puisque c'est leur god ! Laissez-nous servir l'honneur, puisque c'est notre vocation. Hors de chez nous les traîtres à la canaarderie, à l'amitié, à la probité ; hors de chez nous les déaonciateurs et les calomnieux.

Et la France, se réagant aux côtés des légionnaires, proteste avec eux et avec eux défend leur Ordre.

Balayons cette tourbe, reprend-elle, non seulement de la Légion, mais encore de nos écoles, de nos tribunaux, de nos institutions, car la France aussi est au service de l'honneur, et n'admet pas les promiscuités qui le souillent !

Avant-hier, à Lyon, 300 anciens élèves du lycée protestaient contre le maintien d'un délateur dans sa chaire : « Un professeur, disaient-ils, ne peut se livrer à des actes qui réprouvent l'honneur et la loyauté. »

Sont-ils des élèves des Jésuites qui prononcent ainsi ! Nullement, ce sont des élèves de l'Université, chercheurs, flatés, favorisés par le gouvernement qui s'est épuisé en efforts pour les attacher au lycée, comme les élèves des Jésuites demeurent tout naturellement attachés à leurs maisons d'éducation.

M. Combes a réussi : ils s'y sont si bien attachés qu'ils les protègent contre lui. Combes lui-même, qu'ils veulent le guerrier de la tache que M. Combes leur a inoculée !

Et hier, à Paris, la protestation contre la délation a fait, dans le II^e arrondissement, la plus imposante des manifes-

tations. On peut affirmer, sans être taxé d'exagération, que l'élection de l'amiral Bienaimé, à nae écrasante majorité, fut le triomphe de l'honneur et de la loyauté sur le mensonge et la délation.

Le concurrent de l'amiral habitait le quartier depuis longtemps, presque depuis toujours ; il était connu et aimé pour son abord facile, pour sa servabilité et pour la place distinguée qu'il occupait au Conseil municipal ; on s'était habitué à le regarder comme l'homme du quartier.

Mais il représentait dans l'élection le « bloc » et son exécrable politique. Mais légionnaire, il n'avait pas eu le même souci de l'honneur que les signataires de la protestation ; il n'avait pas joint sa signature à la leur ; dès lors, il était jugé, il était perdu.

Ce n'est pas sa personne qui a été rejetée par le suffrage universel, c'est Combes, c'est sa politique, c'est le mensonge, c'est la délation.

M. Combes s'est refusé à le flétrir ; le suffrage universel les a flétris pour lui.

Et pour que son verdict eût plus de portée, un dénoncé, un persécuté, un disgracié, l'amiral Bienaimé, a reçu de lui mandat d'aller porter à la Chambre sa protestation vengée contre tous les déaonciateurs et contre tous les persécutés. Sa parole aura la force de celui qui a vu et qui a touché, force qui s'accroît encore de ce qu'il a prévu, de ce qu'il a été châté pour avoir prévu.

C'était en sa personne le châtiement du patriotisme. Il lui appartenait désormais de le venger.

A la suite de la journée d'hier, M. Combes doit avoir le sentiment que, s'il a pu jeter un voile sur le patriotisme et l'honneur, s'il est parvenu à le bâillonner par surprise, il a été impuissant à les étouffer ; que, dégagés de leur voile, délivrés de leur bâillon, l'honneur et le patriotisme feront justice du ministère de la botteuse délation et de l'internationalisme maçon et antipatriotique.

J. B.

ROME

La béatification du curé d'Als (De notre correspondant particulier) Rome, 9 janvier, 9 h. 5.

La béatification du curé d'Als a revêtu un caractère d'extraordinaire solennité. Il y avait un immense concours de peuple.



LE BIENHEUREUX VIANNY CURÉ D'ALS béatifié le 8 janvier par Pie X

Après la lecture du décret qui fut lu le matin à 10 heures, l'image du bienheureux, placée dans la Gloire de Béralin, fut découverte, et le Te Deum fut chanté.

Puis Mgr l'évêque de Bellay célébra la messe pontificale avec les oraisons propres du nouveau bienheureux.

Le matin, seize cardinaux étaient présents parmi lesquels L.L. R.M. Les cardinaux Perraud, Coullié, Mathieu, celui-ci en qualité de cardinal pontif de la cause. Il y avait de nombreux évêques, dont ceux de Chambéry, Montréal, Aire, Cler-

mont, Beauvais, Nîmes, Monaco, Skarbrook, Mgr Marre, Abbé des Cisterciens, le curé actuel d'Als et M. l'abbé Baillie, curé de Dardilly, successeur immédiat de M. Vianny.

Le P. Cazenave, postulateur, distribua des vœux de bienheureux aux cardinaux et à la cour pontificale.

Le soir, à 3 h. 1/2, le Pape descendit à la basilique pour révéler les reliques et l'image du bienheureux. 28 cardinaux étaient présents.

Après la béatification, Mgr l'évêque de Bellay offrit au Pape le bouquet tricolore et des reliques du bienheureux dans un riche reliquaire. Mgr Lupon échangea alors quelques paroles avec Pie X et lui présenta le curé actuel d'Als.

Après la cérémonie, à Saint-Joachim, la bénédiction du Saint Sacrement fut donnée par le curé d'Als actuel.

B. SIENNE.

L'Agence Havas ajoute ce détail intéressant qu'à la cérémonie de la béatification à Saint-Pierre, le duc, la duchesse de Gênes et le prince d'Udine étaient présents.

Mgr Radini-Tedeschi

La nomination de Mgr Radini-Tedeschi comme évêque de Bergame est connue aujourd'hui. C'est un choix très particulier du Pape pour le diocèse de Bergame, centre de l'action du Second Group. Pie X a décidé qu'il consacrerait lui-même Mgr Radini-Tedeschi le 29 courant.

B. SIENNE.

A L'ARCHEVÊCHÉ DE REIMS

M. les vicaires généraux de S. Em. le cardinal Langénieux.

M. les vicaires et M. les membres du Chapitre de l'église métropolitaine.

M. les membres de la famille archiepiscopale.

M. Auguste Langénieux, frère de Son Eminence.

Se trouvant dans l'impossibilité de remonter individuellement toutes les personnes qui ont assisté aux funérailles de Mgr le cardinal ou exprimé leurs sympathies, les prieux de vouloir bien agréer leurs sentiments de vive et sincère gratitude.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

M. Baillez, secrétaire général de la Mairie, a été nommé, par le ministre des Cultes, commissaire pour l'administration des biens de la messe archiepiscopale de Reims, pendant la vacance du siège.

également à l'Observatoire de Lick, que vient d'être découvert, par M. Perriae, le sixième, qui s'appellera Delta, nom tiré également de l'alphabet grec.

Maintenant, il paraît qu'il est prudent avant de croire à l'existence de Delta que notre Académie ait officiellement enregistré son existence.

AFFAIRE DE L'ŒUVRE

On nous demande ce qu'il faut penser d'un projet d'hôtel pour les Sociétés régionales qui groupent les provinciaux habitant Paris.

La façon dont le projet a été lancé dans la presse nous porte à croire qu'au fond de ce projet d'œuvre prétendument philanthropique il y a surtout une affaire industrielle qui n'a d'intérêt réel que pour les financiers et les entrepreneurs associés pour la faire aboutir et fructifier.

Ce « foyer commun » que l'on prétend offrir aux Sociétés régionales des provinciaux à Paris, en réalité leur sera tout à fait inutile, car elles trouvent actuellement et facilement des salles de réunion et de banquets pour lesquelles elles n'ont pas de frais permanents à supporter.

Il faut donc attendre de connaître exactement les conditions onéreuses que l'on mettra à ce cadeau aux Sociétés régionales pour être fixé sur le nom à lui donner : affaire financière ou œuvre mutualiste.

ORTHOGRAPHE DÉCOUSUE

Voici trois fiches rédigées par le V. F. Baudel, tailleur à Aurillac. Elles sont publiées par l'Avenir du Puy-de-Dôme :

M. Barthélemy, commandant. — Une petite fille élevée (sic) chez les bonae Sœur (sic), école congréganiste.

M. Rollat, commandant. — Clérical dans toute l'acceptation (sic) du mot (sic) être sa famille religieuse (sic).

M. Velly, commandant. — Depuis peu à Aurillac, peu ou pas connu au régime (sic) passé, mais un autoritar (sic) et quelque peu (sic) violent (sic), na (sic) pa (sic) d'en (sic) fin (sic).

Pour un tailleur, le F. Baudel a une orthographe vraiment un peu trop décousue.

En même temps qu'un déiste odieux, ce V. F. est grotesque dans toute l'acceptation du mot, et il est encore plus Baudet que Baudel.

LA PRESSE AU GROENLAND

Au Groenland, pays du froid polaire, il n'y a pas des journaux, mais un journal, un seul : il s'intitule le Kalorbsmik et il est rédigé naturellement en langue esquimaute. Le Kalorbsmik paraît une fois par mois, et cette périodicité est suffisante, jusqu'à présent du moins.

C'est un journal d'annonces : on s'abonne pour un an, pour six mois et même pour un mois, c'est-à-dire qu'on souscrit pour un numéro. Le prix de l'abonnement annuel est une martre ; celui de l'abonnement trimestriel, deux canards ; celui de l'abonnement mensuel (un numéro), un poulet.

Le propriétaire du Kalorbsmik, qui vraisemblablement sime la volaille, se nourrit d'une partie de ces gallinacés et des palmipèdes que lui vaut son journal, et il vend le reste ainsi que les peaux de martres.

Tout cela réussit assez bien à M. Moller, le directeur-propriétaire du Kalorbsmik, car il s'est fait construire une vaste maison de bois peinte et blanche et sa ruine, ce qui dans ces régions lointaines et fraîches est la manifestation du luxe et l'indice de la richesse.

Heureux homme ! heureux pays !

La Chambre a exigé des élèves de ce

deux Ecoles deux années de service dans

raag. Le Sénat maintiendra probablement

sa décision en ce qui concerne Saint-Cyr

acceptera les deux années pour Poly

technique, mais à condition que les élèves

feraient cette seconde année comme officiers

de réserve à la fin de leurs études.

Le désaccord porte encore sur les périodes

d'instruction. La Chambre avait réduit à

deux semaines les périodes de vingt-huit

jours. La Commission du Sénat maintient

le statu quo. On fera peut-être une loi

mal taillée et décide deux périodes à

vingt et un jours et une période de huit

jours pour les territoriaux.

En ce qui concerne les cadres inférieurs,

le Sénat acceptait que les trois quarts de

sous-officiers fussent rengagés ; la Chambr

a réduit cette proportion aux deux tiers

dont une différence de 1200 sous-officiers

rengagés. La Commission maintient son

texte. Il en est de même pour les caporaux

et brigadiers. Le Sénat avait fixé à la moitié